

*Privilège*

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire à poser.

Je remercie le ministre pour sa réponse laconique, mais en période d'austérité, de gel et de compressions budgétaires, le ministre croit-il que ces projets feront bonne impression sur une population sceptique et soumise à de fortes pressions et peut-il nous donner l'assurance que les contribuables n'auront rien à déboursier pour ces projets?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, je suis étonné qu'une personne ayant une aussi longue expérience parlementaire que le député ne se rende pas compte qu'en plus d'être des investissements dans l'avenir du Canada, il s'agit là de projets financés en grande partie par le secteur privé.

• (1500)

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le ministre sait qu'il a promis des subventions pouvant atteindre 40,5 millions de dollars par année à l'entrepreneur privé qui réalisera le raccordement permanent entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent.

Peut-il justifier cette somme aux contribuables du Canada, quand on sait que la subvention actuelle de 22 millions de dollars suffit à assurer 600 emplois permanents pour le maintien du service de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent? Peut-il expliquer son calcul aux contribuables?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, mon collègue d'en face passe sous silence le fait que, outre la subvention à Marine Atlantique, nous en versons beaucoup d'autres. Par exemple, nous subventionnons le remplacement de ces navires très coûteux, ce qui devra être fait d'ici quelques années.

\* \* \*

[Français]

#### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Le ministre n'est pas sans savoir que les résidents de Saint-Clément de Rimouski se sont barricadés, prenant possession de leur bureau de poste, menacé de fermeture à compter du 14 décembre 1992.

Je demande ceci au ministre: Est-ce qu'il est prêt aujourd'hui à annoncer qu'il abandonne toute tentative de fermer le bureau de poste de Saint-Clément de Rimouski?

[Traduction]

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, en 1981, quand la Société canadienne des postes est devenue une société d'État, la Chambre des communes a convenu à l'unanimité qu'il ne devrait y avoir aucune ingérence politique dans l'administration de cette société. C'est ce qui se produit depuis six ans, et la méthode réussit très bien.

Pour ce qui est de la fermeture des bureaux de poste et de leur remplacement par des comptoirs postaux privés, des sondages révèlent que 90 p. 100 de la clientèle est satisfaite du changement. Je pense qu'avec un tel taux d'approbation du public, même le député doit admettre que c'est une bonne politique.

**M. le Président:** Le député de Parkdale—High Park soulève la question de privilège.

\* \* \*

#### QUESTION DE PRIVILÈGE

##### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 48(2) du Règlement, je voudrais soulever la question de privilège à la suite d'un incident qui s'est produit pendant le référendum du 26 octobre 1992.

Étant donné que je n'ai pu régler la question avec la Société canadienne des postes, j'estime que je n'ai d'autre ressource que de soulever la question à la Chambre des communes, puisque ma capacité de servir mes électeurs comme député a été gravement compromise.

C'est la première occasion qui s'offre à moi de soulever cette question à la Chambre.

J'ai publié un dépliant spécial sur le référendum qui a été remis au centre de dépôt Médiaposte n° 3 la Société canadienne des postes, 772 chemin Dovercourt, Toronto (Ontario), le 29 octobre 1992.

J'ai fait apporter 20 837 déliants au dépôt mentionné précédemment; 9 072 ont été distribués et 11 765 ont été retenus. Quelqu'un à la Société canadienne des postes a pris la décision que ces déliants ne devaient pas être distribués. Cela a été confirmé par le superviseur du centre de dépôt Médiaposte, M. McBean.

Mes électeurs avaient encore six jours pour obtenir des renseignements au sujet du référendum avant le jour du scrutin.

Je vous ai envoyé, monsieur le Président, un exemplaire de ce dépliant et les renseignements pertinents que je ne répéterai pas ici.